HORS SEANCE

Présentation de l'entreprise Ecorecyclage SA du 18 février 2015 :

La séance ordinaire du Conseil communal est précédée par une présentation de Messieurs Philippe Petitpierre et Luc Germanier sur les activités de l'entreprise Ecorecyclage SA.

Les différentes activités du groupe Holdigaz sont présentées par Monsieur Petitpierre.

Monsieur Germanier prend ensuite la parole et présente une étude qui a été réalisée sur les nuisances olfactives sur la commune de Lavigny. Il expose les différentes mesures qui ont déjà été mises en place pour limiter les problèmes d'odeur ainsi que les futures possibilités pour réduire encore ces nuisances. Une vue d'ensemble des projets de développement futurs prévus par l'entreprise Ecorecyclage SA sur la commune de Lavigny est également exposée aux Conseillers.

Plusieurs Conseillers s'étonnent des chiffres donnés par Monsieur Germanier concernant le nombre de fois où il y a eu des odeurs durant l'année 2014 ainsi que sur la zone d'influence présentée dans l'étude. Monsieur Germanier explique que seules les plaintes portées à sa connaissance font partie de ces chiffres. Il invite les membres du Conseil à l'appeler directement ou à lui faire un courriel lorsque des problèmes d'odeur sont constatés.

Le Président remercie la délégation de l'entreprise Ecorecyclage SA pour leur présentation et les invites à poursuivre leurs efforts pour limiter au maximum les nuisances olfactives sur la commune de Lavigny.

Il rappelle aux Conseillers d'envoyer systématiquement un mail à <u>info@ecorecyclage.ch</u> avec copie à la Municipalité afin d'avoir des preuves écrites lors de nuisances dans la commune.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL du 18 février 2015

Monsieur Pierre-Yves Rochat ouvre la séance en saluant les Membres du Conseil, la Municipalité, les représentants de la presse et le public.

La secrétaire procède à l'appel : 24 membres sont présents à l'ouverture de la séance.

Excusés: Messieurs Agron Berisha, Jacques Bocherens, Denis Delapierre, Nicolas Dousse, Jean-David Rossier, Dalmacio Vidal.

Le quorum étant atteint, le Président déclare l'Assemblée valablement constituée et demande la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'Assemblée.

Le Président indique que chacun a reçu le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2014 par courrier. Il est accepté à l'unanimité.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

- 1. Rapport de la Commission des finances sur le préavis n° 5/2014 relatif à la réfection du carrefour et de la route de St-Livres
- 2. Rapport de la Commission ad hoc sur le même préavis n° 5/2014
- 3. Rapport de la Commission des finances sur le préavis n° 6/2014 sur l'aménagement du carrefour et de la route de St.-Livres
- 4. Rapport de la Commission ad hoc sur le même préavis n° 6/2014
- 5. Préavis n°1/2015 sur le règlement du conseil communal
- 6. Renseignements de la Municipalité
- 7. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LE PRÉAVIS N° 5/2014 RELATIF À LA RÉFECTION DU CARREFOUR ET DE LA ROUTE DE ST.-LIVRES.

Madame Ingrid Ciampi donne lecture du rapport de la Commission des finances

Le Président la remercie et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, le président passe donc au point 2 et demande à la Commission ad hoc de présenter son rapport.

2. RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC SUR LE MÊME PRÉAVIS N°5/2014

Monsieur Willy Favre donne lecture du rapport de la Commission ad hoc

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

- Madame Chantal Huber demande ce que l'on entend par "retour sur les dépenses thématiques"
- Madame Ingrid Ciampi répond que lors de frais d'entretiens sur les routes, le Canton pourrait retourner une participation dans le cadre de la péréquation.

La parole n'est plus demandée ; le Président propose de passer au vote

« Acceptez-vous le préavis N° 5/2014 tel que présenté »

Résultat du vote: 22 OUI 0 NON 1 ABSTENTION

Le préavis n°5/2014 est accepté tel que présenté.

3. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LE PRÉAVIS N°6/2014 SUR L'AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR ET DE LA ROUTE DE ST.-LIVRES

Madame Ingrid Ciampi donne lecture du rapport de la Commission des finances.

Le Président la remercie et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, le président passe donc au point 4 et demande à la Commission ad hoc de présenter son rapport.

4. RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC SUR LE MÊME PRÉAVIS N°6/2014

Monsieur Willy Favre donne lecture du rapport de la Commission ad hoc

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée ; le Président propose de passer au vote

« Acceptez-vous le préavis N° 6/2014 tel que présenté »

<u>Résultat du vote</u>: 22 OUI 0 NON 1 ABSTENTION

Le préavis n°6/2014 est accepté tel que présenté.

5. Préavis n°1/2015 sur le règlement du Conseil communal

Monsieur Bernard Rochat, Syndic, donne lecture du préavis n°1/2015. Il informe que toutes questions concernant cet objet peuvent être posées à Monsieur Johann Girard, précédent Président du Conseil et à l'actuel Président, Monsieur Pierre-Yves Rochat qui ont travaillés sur le nouveau règlement du Conseil communal.

Le Président remercie le Syndic.

Il prie l'Assemblée de prendre connaissance du nouveau règlement communal et précise qu'il n'y a pas de grand changement par rapport à l'ancien règlement. Les parties en *italique*, soit environ le 95%, ne peuvent être modifiées.

La Commission ad hoc nommée est composée de Monsieur Rémy Châtelain, Président, Madame Olivia Weibel Bocherens et Messieurs Johann Girard, Christian Brocard et Sylvain Patriarca en tant que membres.

La présente Commission rapportera sur ledit préavis lors du prochain Conseil.

Le Président ouvre la discussion.

- Monsieur Laurent Zurflüh demande si dans le nouveau règlement il est prévu de ne pas lire les rapports des Commissions si ceux-ci ont été envoyés par courrier avec la convocation.
- Le Président répond qu'il trouve que les Commissions qui travaillent sur les rapports ont des réflexions intéressantes à faire entendre et que sur les préavis, comme les deux précédents où le conseil peut réellement donner son avis, il lui parait important de lire

ces rapports. Ce n'est pas pour perdre du temps ou "embêter" l'Assemblée que la lecture de ceux-ci sera maintenue.

6. RENSEIGNEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ.

possibilité de déroger.

Monsieur Bernard Rochat, Syndic, informe sur les mises à l'enquête sur le territoire communale. Depuis le dernier Conseil en décembre 2014, trois mises à l'enquête ont été effectuées.

- Une halle de stockage chez Ecorecyclage pour lequel la Municipalité n'a pas pu délivrer le permis de construire pour cause d'opposition par rapport au règlement de la zone. Une opposition par rapport à un règlement ne peut être levée.
 Si une requête d'une dérogation au règlement est demandée par une entreprise ou une construction, au moment où il y a une ou des oppositions et que les opposants maintiennent celles-ci, le permis de construire ne peut être octroyé car il n'y a aucune
- La clinique "La Chaumière": les trente jours pour la mise à l'enquête sont échus il y a longtemps et le dossier est toujours au service des énergies à Lausanne. Pour l'instant la Municipalité ne peut délivrer le permis de construire.
- La construction d'une villa : en attente de la fin de la mise à l'enquête pour délivrer le permis de construire.
- Odeurs nauséabondes provenant du côté de la déchetterie, sujet récurrent lors de précédentes séances du Conseil : la Municipalité rappelle que les courriels adressés à <u>info@ecorecyclage.ch</u> soient également transmis en copie à la Municipalité. En effet, cela permet à celle-ci de préparer un dossier plus conséquent et de transmettre aux services de l'Etat.

Monsieur Christian Grin, Municipal, informe sur "Agenda 21".

C'est un plan d'action pour le XXI siècle qui a été adopté par 173 chefs d'états lors du "Sommet de la Terre" à Rio de Janeiro en 1992. Adopté également par la Suisse et par le canton de Vaud. Il est inscrit au programme de la législature du canton 2012-2016. A l'échelon d'une collectivité ou d'une administration ou d'une entreprise, il donne des structures et les moyens pour s'orienter vers un développement durable.

Un des objectifs du développement durable est d'agir autant au niveau local que global, à court terme et long terme, et de considérer l'efficacité surtout économique, l'équité sociale et la préservation de l'environnement. La Commune de Lavigny est entrée dans le concept Agenda21 en 2001.

Historique et principe :

- http://www.vd.ch/themes/environnement/developpement-durable/agenda-21-cantonal/
- http://www.are.admin.ch/themen/nachhaltig/agenda21/index.html?lang=fr
- http://fr.wikipedia.org/wiki/Agenda_21

Manifestations dans notre Commune:

Marché de Printemps de Lavigny

09 mai 2015

- Journée "Coup de balai"

09 mai 2015

Journée intergénérationnelle avec les écoles de Lavigny
 Course des Ainés
 Les trente ans de la Maison de Commune
 7 juin 2015
 27 juin 2015

Le Président remercie la Municipalité.

7. <u>DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.</u>

- Madame Ingrid Ciampi revient sur la date du 27 juin. Recherche des bénévoles pour le stand communal. Elle remercie également la Commune et le personnel pour le déneigement.
- Monsieur Laurent Zurflüh remercie la Municipalité d'avoir invité une délégation de l'entreprise Ecorecyclage SA. Il souligne que les explications et réponses de la délégation le laisse perplexe. Le 6 août 2014, un camion de déchets verts faisait le tour de Lavigny et déversait des flots de liquides nauséabonds et ce fait n'était pas mentionné sur le tableau présenté par la délégation.

Le Président demande que chaque fois qu'il y a des problèmes d'odeurs/nuisances, un e-mail soit adressé à :

- info@ecorecyclage.ch

- Et copie à la Municipalité pour son dossier.

- Monsieur Christian Jan souhaite intervenir sur la première partie de cette séance. Ce qui l'interpelle est la différence entre les quelques plaintes en 2014 et ce qui s'entend dans le village. La question est : est-ce que la Municipalité ne pourrait pas informer la population, présenter la problématique, fournir une adresse e-mail ou/et un numéro de téléphone afin que l'ensemble des concitoyens puissent exprimer leur courroux quand les odeurs se manifestent.
- Le Syndic répond qu'il est prévu une information à la population avec la même délégation entendue avant la séance du Conseil. Les gens auront tout loisir de s'exprimer de vive voix pour autant qu'ils veuillent bien être présents. On peut également faire une information par voie "tout ménage" ou convier à la Maison de commune dans le cadre de Agenda21
- Monsieur Laurent Bourgeois fait remarquer par rapport à cet objet que dans la présentation il a été dit que l'entreprise Ecorecyclage SA s'est entendue avec la Direction de l'Institution de Lavigny pour que ces derniers les tiennent informés dès que les odeurs apparaissent. Ceci également avec le Swin golf. Le décompte des plaignants n'est pas très efficace fait séparément. La question est de savoir s'il est possible que la Commune et l'Institution fasse un projet ensemble afin d'assembler les plaintes pour éviter de "noyer le poisson".
- Le Syndic répond que, selon la procédure fixée, la Municipalité doit recevoir les copies des plaintes envoyées par l'Institution à Ecorecyclage et ce dernier doit informer la Commune s'il y a des problèmes. Cela se fait rarement. Ce qui signifie que l'information ne circule pas. Si c'était le cas les services de l'Etat recevraient les informations en même temps. En revanche, ils ont reçus des téléphones de personnes sans que la Municipalité soit avisée, ni Ecorecyclage.

Malgré la procédure mise en place cela ne fonctionne pas du tout.

- Monsieur Laurent Bourgeois demande qu'une information soit mise en place au niveau de la population comme déjà mentionné.
- Le Syndic répond qu'il faudrait toucher toute la région. Les Communes alentours se plaignent aussi ; nous leur avons demandés de nous écrire pour transmettre plus haut. Dès que nous demandons aux personnes de nous aider par des courriers, des tracent pour s'appuyer... c'est fini! Une personne s'est plainte à maintes reprises, a fait des téléphones entre autres à la Commune... et ne le fait plus car elle dit que rien ne se fait. Nous allons demander aux services de l'Etat de remettre la procédure en place et que nous soyons informés.
- Monsieur Rémy Wulliens évoque le tout ménage reçu concernant le sondage sur les transports publics. Il demande pourquoi ne ferait-on pas un sondage sur les odeurs. Pour commencer, envoyer un formulaire/questions ; tant de réponses en retour donnerait un avis plus représentatif. Est-ce que cela serait plus efficace ?
- Le Syndic répond que l'on pourrait faire une évaluation pour l'année 2014 : quel est le ressenti des citoyens sur cette période. Mais à partir de 2015 il faut des dates et heures précises. Sans cette précision, l'entreprise Ecorecyclage nous contre car cela est dénué de substance.
- Madame Chantal Huber demande ce qu'il en est de la réunion qui a eu lieu en décembre concernant le PGA Pré-sur-Ville.
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond que les règles deviennent de plus en plus contraignantes. Plusieurs points ont été levés au niveau de l'interprétation du Canton et Municipalité par rapport au projet de PGA. Il reste quelques points dit bloquant tels que :
 - les surfaces qui sont remises en compte,
 - le coefficient d'utilisation du sol.

Avec l'entrée en vigueur de la LAT, les réserves de Lavigny, par rapport au dézonage des terrains, compromettent assez fortement la mise en place d'une zone artisanale. Si ces deux points sont débloqués, le dossier devrait pouvoir avancer. Nous restons en contact avec la personne chargée de notre commune tous les quinze jours environ.

La parole n'est plus demandée. Le Président remercie l'Assemblée et indique que la prochaine séance aura lieu le 6 mai 2015 à 20H15.

Il clôt la séance à 21h26.

Le Président Pierre-Yves Rochat La secrétaire Loredana Simone